

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 02/07/2020**

**20H**

## **A LA MAÏSOU D'AMOUNT**

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Jean-Marc ANDRIEUX, Didier LEGER, Geneviève MALET, Véronique PAGES, Patrick MORCRETTE, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Jean-Luc PIALAT, Angéline ROUSSEL, Jean-Bernard ROUZOUL, Emmanuelle PLAIS, Pierre Marie GIRARD.

**Absents** : Corinne CHOPIN, Rémi PATTE.

**Procurations** : Corinne CHOPIN à Angéline ROUSSEL  
Rémi PATTE à Gérard PAGES

**Votants** : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h12.

Madame Geneviève Malet est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 15/06/2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Pialat demande l'inscription à l'ordre du jour en questions diverses du point suivant :  
Informations sur défibrillateurs

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Information du Maire et point sur l'état d'urgence sanitaire,
- 2) Point Ressources Humaines de la municipalité : Horaires secrétariat et horaires d'été, décision d'établir un règlement intérieur, attribution de prime,
- 3) Etat descriptif sommaire des locaux et logements dans bâtiments municipaux, suivi des baux et proposition d'attribution d'un logement,
- 4) Projet de création d'une structure intercommunale destinée à assurer une tournée de vente de pain et gâteaux,
- 5) Reprise d'une délibération de vente de parcelle,
- 6) Proposition de circulation à sens unique en saison d'été rue Albert Sans,
- 7) Descriptif sommaire des opérations prévues en investissement, et état d'avancement des projets voirie et équipements structurants,
- 8) Vote des subventions aux associations Sauratoises,
- 9) Vote du taux des impôts locaux,
- 10) Adoption du budget primitif 2020 en fonctionnement et en investissement de la commune,
- 11) Adoption du budget primitif 2020 du CCAS,
- 12) Décision de créer un Comité Citoyen,
- 13) Désignation d'un délégué CNAS,

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Informations école  
Informations Communauté des Communes,  
Informations sur défibrillateurs.

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

Monsieur le Maire, dans son mot de bienvenue, rappelle les fondements du programme solidarités et transitions porté par l'équipe municipale.

### **1) INFORMATION DU MAIRE ET POINT SUR L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes du déconfinement à Saurat et les dernières directives connues ainsi que la préparation de la sortie de l'état d'urgence prévue pour le 10 juillet prochain.

Il évoque la santé de tous, les solidarités (plateforme), l'école, le programme prévisionnel des événements publics et une nouvelle phase de distribution de masques.

Monsieur le Maire rappelle également quelques éléments fondamentaux de la gouvernance municipale :

- Un Conseil municipal souverain composé de 15 membres élus,
- Une équipe dirigeante opérationnelle,
- Des délégués municipaux et des élus référents,
- Des commissions le plus souvent mixtes (élus et citoyens) sauf CAO et Finances,
- Un Conseil Citoyen complètera l'ensemble institutionnel,
- Des outils sont mis à disposition des élus : une notice d'application sur l'organisation et la gouvernance et un règlement intérieur,
- Une temporalité s'impose, il convient d'accepter le temps d'une montée en charge progressive,
- A noter également qu'il est proposé de développer la formation des élus en 2020. Cette formation étant obligatoire, l'Association des Maires de France aide beaucoup sur ce point.

### **2) POINT RESSOURCES HUMAINES DE LA MUNICIPALITÉ : HORAIRES SECRÉTARIAT ET HORAIRES D'ÉTÉ, DÉCISION D'ÉTABLIR UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ATTRIBUTION DE PRIME :**

#### **A) ORGANISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL :**

L'organisation et les conditions de travail de tous les services municipaux (secrétariat, école, services techniques) nécessitent d'être revisités.

Aux services techniques, un Conseiller Délégué a été désigné pour assurer et coordonner le travail des équipes en opérationnel, les actions des premières semaines sont très encourageantes.

Pour piloter la technique, un adjoint a été positionné en assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. C'est notre ingénierie communale, une sorte de « bureau des méthodes » qui instruit les projets de la Commune et prépare les planifications et toutes les mises en œuvre. Les débuts sont là aussi prometteurs et nous avons déjà gagné en qualité et en sécurité tout en réalisant des économies.

A l'école, notre employée Communale s'est totalement investie dans une mission de coordination et de mise en sécurité des organisations et des installations. Elle a su assurer l'interface avec l'éducation nationale, l'ALAE et ses collègues. Toutes les phases de remise en route de l'école ont ainsi pu être gérées et bien maîtrisées.

Aux services administratifs, nos deux secrétaires ont assuré une gestion particulièrement contraignante pour les Communes de l'état d'urgence sanitaire, une cohabitation imposée et délicate entre l'équipe sortante et les nouveaux élus ainsi qu'une installation et un démarrage d'une nouvelle équipe impatiente et euphorique.

Après débat et analyse il est proposé :

- Le statu quo aux services techniques en termes d'effectif et d'organisation : le contrat à durée déterminée de Jean Yves Cassagne a été reconduit pour un an, tous les autres employés du service technique sont maintenus sur leur poste et dans leurs fonctions sans changement pour l'instant. Seuls les horaires de travail sont aménagés par équipe en période d'été.
- Les locaux et les conditions de travail des secrétaires seront revisités pour être améliorés.
- La mise en œuvre d'un règlement intérieur pour la Commune de Saurat fixant les règles de fonctionnement est proposée.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **B) PROPOSITIONS DE CHANGEMENT D'HORAIRES AU SECRETARIAT :**

- Les horaires de l'assistante de la secrétaire de mairie sont modifiés et adaptés à partir de juillet 2020 pour assurer une présence quotidienne en mairie de 14h à 17h du lundi au vendredi et de 10h à 12h le samedi.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **C) COMPLEMENT PRIME COVID :**

L'Etat et les autres administrations publiques, en particulier les collectivités territoriales, peuvent décider le versement spécifique d'une prime exceptionnelle à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période.

Après débats et analyses, il est décidé :

- Une prime nette de 350 euros est proposée pour la Secrétaire de Mairie et l'agent territorial spécialisé école communale (ATSEM).
- Une prime nette de 175 euros est proposée pour l'assistante de la secrétaire de Mairie.
- Une prime nette de 100 euros est proposée pour les autres agents techniques sauf l'employée chargée du ménage à la Mairie (50€). Ces primes seront à verser sur la paye de juillet.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **3) ETAT DESCRIPTIF SOMMAIRE DES LOCAUX ET LOGEMENTS DANS BÂTIMENTS MUNICIPAUX, SUIVI DES BAUX ET PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT :**

#### **A) Points sur parc locatif :**

La population diminue à Saurat et plusieurs demandes de logement ne sont pas satisfaites alors que la Municipalité pourrait mettre en location des appartements et peut être inciter les particuliers à louer (quid taxe sur logements inoccupés par exemple).

## Locaux et logements dans immeubles communaux

Un état descriptif sommaire des immeubles communaux est présenté rapidement :

- **Immeuble 196 rue Albert Sans** : Locaux Mairie : pas de locaux disponibles. Une épicerie loue et occupe un bâtiment annexe (Bail à revoir avant fin juillet 2020).
- **Immeuble du 198 rue Albert Sans** : grand appartement destiné à la location, libre actuellement. Système de chauffage à reprendre et remise en état à faire suite à changement de locataire. Un projet de transformer ce bâtiment en boulangerie est à l'étude. (ancien loyer 500€)
- **Immeuble du 10 rue Albert Sans** : petit appartement loué, fin de bail annoncée pour octobre 2020. (loyer 250€)
- **Immeuble Presbytère de Saurat place de la Rende** : premier niveau au rez de chaussée occupé à titre gracieux par l'association le PIC, 1<sup>er</sup> étage : logement en location occupé par famille loyer mensuel de 520 €.
- **Immeuble Poste place de la Rende** : rez-de-chaussée occupé à titre gracieux par la Poste. Premier étage inoccupé et hors d'usage, cour arrière un petit logement en mauvais état occupé par un locataire : loyer mensuel 220€.
- **Immeuble 59 rue Albert Sans** : en cours de rénovation depuis une dizaine d'années. Il est proposé de terminer l'aménagement du rez-de-chaussée pour le proposer en bureau à une entreprise et de poursuivre l'aménagement des étages en appartement (permis de construire à déposer et report sur budget 2021).
- **Trois garages place de Poutchouc** : loués 50 € par mois.
- **Un garage impasse André Laborde** : loué, une partie à titre gracieux et le reste à 60€.
- **Maisonnette « Jauze » dite de la chapelle bleue** : Maison préemptée en vue d'être démolie pour créer une voie de circulation. A disposition des services municipaux dans l'attente de la démolition.
- **La salle St André** : salle polyvalente rachetée récemment à l'évêché utilisée par les associations, équipée sanitaires et coin cuisine.
- **La Maisou d'Amount** : salle polyvalente et une salle de réunion équipées sanitaires rangements et cuisine.
- **Eglise de Saurat** : occupée et utilisée par le diocèse, quatre locaux annexes occupés à titre gracieux par des associations, un porche est utilisé en abri bus.
- **Deux garages dits de la campagne (bordure RD618)** : l'un occupé par une association, l'autre par la Commune.
- **Eglise de Prat Communal** : occupée et utilisée par le diocèse et les associations.
- **Presbytère de Prat Communal** : logement libre depuis mars 2020 et inachevé. Immeuble en péril suite à la non-réparation de la toiture.
- **Ecole de Prat Communal** : grand immeuble sur trois niveaux utilisé ponctuellement au rez-de-chaussée et dans la cour mais globalement inutilisable en l'état. Accès voiture à constituer.

Débats et avis sur la politique de logement de Saurat et l'accueil de population nouvelle.

Il est proposé d'évaluer chaque bien, de définir et quantifier les travaux à réaliser pour chaque utilisation envisagée et de planifier les aménagements et divers travaux à réaliser.

La recherche d'économie et/ou la mise en vente de chacun des biens devra être examinée également.

La commission environnement patrimoine sera chargée de proposer les évaluations et les utilisations envisageables y compris la vente.

## **B) PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS DE LOGEMENTS :**

- Dans l'urgence, d'ici deux mois, il est proposé de réparer au plus vite et dans les règles de l'art le toit du presbytère de Prat Communal et de proposer à la location une partie de cet immeuble (rez-de-chaussée plus une chambre à l'étage) à une mère de famille qui loge actuellement dans la rue. Un chantier citoyen sera étudié pour achever les travaux d'aménagement de ce logement.

Le débat s'instaure sur les conditions de réalisation des travaux et dans la limite de nos capacités budgétaires.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer les démarches et les travaux relatifs à ce programme.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 1**

A noter que ce vote a été réalisé après le vote du budget.

- De même, il est proposé de préparer au plus tôt à la location le logement du 198 rue Albert Sans, même si l'étude de l'implantation d'une boulangerie peut être instruite concomitamment.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer les démarches de remise en état et les travaux dont une amélioration du système de chauffage.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 1**

A noter que ce vote a été réalisé après le vote du budget.

## **4) PROJET DE CRÉATION D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE DESTINÉE À ASSURER UNE TOURNÉE DE VENTE DE PAIN ET GÂTEAUX :**

Suite à l'arrêt brutal d'activité de la Boulangerie de Saurat en décembre 2019, il a été organisé un dépôt de pain à l'épicerie. Le pain et les gâteaux sont fournis par un boulanger artisanal installé aux Cabanes, mais la tournée de livraison sur Saurat et les communes voisines pourtant intéressantes pour les habitants et les vacanciers, ne peut pas être reprise ni par l'épicerie ni par le boulanger ni par un tiers.

Il nous semble cependant très important de conserver une activité de vente de pain et de gâteaux en tournée pour tous ces villages et cela paraît indispensable pour pérenniser une activité artisanale boulangerie pâtisserie sur Saurat.

Il est proposé de créer une structure intercommunale qui aurait pour but d'assurer temporairement la distribution et la vente de pain dans les communes de Bédeilhac, Surba, Rabat, Gourbit, Banat (Tarascon) et Saurat.

Après examen des différentes possibilités, (gestion par un privé, syndicat ou association de communes) il est proposé de rattacher cette activité à une Commune porteuse. Cette commune porteuse embaucherait un agent en CDD qui assurerait l'organisation et le service de tournées. Un camion serait acheté ou loué, le pain et les gâteaux seraient fournis par le même boulanger qui fournit l'épicerie de Saurat. Les frais et les recettes seraient réglés par cette Commune porteuse qui répartirait mensuellement les charges ou les bénéfices aux autres Communes associées par une convention.

Il est proposé d'associer Saurat à ce projet et de proposer Saurat comme Commune porteuse.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **5) REPRISE D'UNE DÉLIBÉRATION DE VENTE DE PARCELLE :**

Monsieur le Maire fait part au conseil de difficultés rencontrées pour l'établissement des actes de vente réalisés sous l'ancienne mandature. Il semble que plusieurs délibérations relatives à ces ventes soient rejetées parce qu'entachées d'erreurs ou de vice de forme.

C'est le cas de la délibération N°2019/033 du 03 juin 2019 portant sur la vente de la parcelle C 3568 par la municipalité à Madame Puel qui ne mentionnait pas le nom de l'acquéreur (rejet SAFER Occitanie) et qui comportait une erreur de calcul du prix.

Il est proposé d'annuler cette délibération et d'en prendre une nouvelle en corrigeant ces manquements. La commune vend la parcelle cadastrée section C numéro 3568, d'une surface de 1 ha 80 a 12 ca, à Madame Puel, au prix de mille euros l'hectare, soit mille huit cent un euros et vingt centimes (1 801,20 €).

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **6) PROPOSITION DE CIRCULATION À SENS UNIQUE EN SAISON D'ÉTÉ RUE ALBERT SANS :**

Comme chaque année, et pour faire face aux difficultés de circulation et de stationnement, il est proposé en période d'été, juillet et aout, de circuler à sens unique sur la rue Albert Sans entre le croisement avec la rue de Séourre et le croisement avec la rue du Barry.

Le sens choisi pour circuler étant le sens montant, Est-Ouest.

Le Conseil valide l'arrêté de circulation correspondant pris par Monsieur le Maire et autorise la mise en place de la signalétique correspondante.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**Interruption à 22h27**

**Reprise à 22h34**

## **7) DESCRIPTIF SOMMAIRE DES OPÉRATIONS PRÉVUES EN INVESTISSEMENT, ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS :**

L'épicerie a été agrandie, elle fonctionne mieux et assure le dépôt et la vente de pain et de gâteaux fabriqués par un artisan. Une tournée sur Saurat et sur les communes voisines est à l'étude, il n'y a pas pour l'instant d'exploitant privé intéressé par cette activité, les Communes devraient prendre en charge temporairement ce point.

Des projets sont en cours d'étude de faisabilité pour aider à la construction d'une boulangerie pâtisserie artisanale et d'une épicerie multiservices, éventuellement complétées par une restauration rapide et un salon de thé.

La voirie reste le poste essentiel de dépenses en entretien et en investissement avec plus de 42 km de route carrossable, une quinzaine d'ouvrages d'art (ponts et murs) et de nombreux aqueducs. A cela il convient d'ajouter quelques kilomètres de pistes et chemins qui nécessitent également entretien et réparation. Certaines routes pourtant anciennes, restent à cadastrer nécessitant des interventions de géomètre et des achats de parcelles, certaines mises au gabarit pourraient générer des procédures et frais importants.

Pas de vote

G.M.

### **8) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SAURATOISES :**

De nombreuses associations formulent des demandes de subvention auprès de la Mairie, il est proposé de ne répondre qu'aux associations sauratoises pour maîtriser le budget correspondant qui s'élevait à 19 000€ en 2019.

Ainsi il est proposé de maintenir les subventions 2019 au même niveau et aux mêmes associations malgré l'annulation de nombreux événements suite à l'état d'urgence sanitaire, car il est demandé aux associations de préserver une activité associative par report ou par reconstruction de l'événement annulé. C'est le cas par exemple de Festen Oc qui annule le festival de juillet et réorganise un autre festival en octobre.

L'ancienne pharmacie est rajoutée aux associations aidées par la municipalité et se voit dotée d'une subvention de 400 € pour 2020. L'association de Chasse voit sa dotation passer de 250 à 400€, ainsi le budget global des subventions aux associations pour 2020 à Saurat s'élèverait à 19 550€ soit + 3% alors que de nombreuses collectivités réduisent ce poste cette année.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **9) VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX :**

Depuis quelques mois, l'Etat a modifié les règles concernant la taxe d'habitation, la Commune ne peut plus agir sur cette taxe qui est forfaitisée en grande partie. Seules les parts communales des taxes foncières bâti et non bâti peuvent être modifiées.

Il est proposé de ne pas augmenter la part Communale de ces taux pour 2020. A noter que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon a pris la même décision.

Par contre l'Etat ayant augmenté les bases fiscales et le SMECTOM la TEOM, les Suratois constateront une augmentation de leurs taxes foncières en 2020, alors que la Commune n'a rien augmenté.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir débattu, vote :

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **10) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE :**

Le budget primitif est très particulier en 2020 à Saurat. En effet il est fortement engagé dès le premier semestre en fonctionnement et en investissement (environ 350 000€ en investissement).

Le bilan 2019 en investissement fait apparaître un excédent de 95 000€ alors que l'on a emprunté 300 000€ pour refaire la toiture de l'église (200 000€) et éventuellement acquérir un immeuble (100 000€) et qu'aucun de ces éléments n'a été financé en 2019.

Le parc immobilier de la commune (logement au 198, au 59, au-dessus de la poste, au presbytère de Prat Communal) nécessite des travaux importants et urgents qui ne semblent pas pouvoir être financés. Les travaux de voirie sous maîtrise d'œuvre Communauté de Communes pourraient être subventionnés à 46,4% en 2020 mais nous n'avons pas les moyens de réaliser le programme prévu. Le choix s'est porté sur la route du Souleilhan qui est fortement dégradée. Ce poste à lui seul, pèse environ 100 000 euros subvention déduite.

La taxe d'habitation doit évoluer dès cette année vers une forfaitisation qui échappera à la Commune, les impôts fonciers locaux deviennent la seule ressource maîtrisable par la commune, il conviendra de gérer au mieux ces évolutions.

Les dépenses en fonctionnement ne cessent d'augmenter alors que les dotations stagnent ce qui se traduit par une marge brute d'autofinancement qui se réduit rendant l'emprunt plus difficile. L'emprunt paraît malgré tout indispensable en 2020 pour boucler un budget investissement

totallement consommé dès le premier semestre par les dépenses engagées par l'ancienne municipalité.

Présentation des chiffres.

Débats et avis sur ces orientations budgétaires.

Il apparaît une confusion entre les problématiques de trésorerie et le budget qui sont deux choses différentes.

Plusieurs conseillers estiment que la commune est déjà bien endettée et que l'appel à un nouvel emprunt serait risqué et mettrait au rouge plusieurs indicateurs de gestion (marge brute d'autofinancement, taux d'endettement).

Monsieur le Maire explique longuement que le recours à l'emprunt ne sera utilisé qu'en cas de nécessité absolue et rappelle que quasiment tout l'investissement prévu en 2020 est constitué par des dépenses engagées par l'ancienne municipalité.

Vote du budget primitif fonctionnement et investissement.

**POUR : 14**

**CONTRE : 1**

**ABST : 0**

### **11) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU CCAS :**

La municipalité choisit de conserver un Centre Communal d'Action Sociale et de le doter d'un budget propre. Le nombre et l'importance des interventions qui sont portées par ce comité justifient largement ce choix. Il convient de remercier et de saluer l'engagement des membres du Conseil d'Administration dont le Président Délégué, qui font un travail extraordinaire.

Il est donc proposé de reconduire comme chaque année un budget primitif équilibré par une première subvention de la Commune. Si nécessaire, une subvention complémentaire pourrait être allouée.

Présentation des chiffres, document annexe distribué en séance.

Adoption du budget primitif CCAS 2020.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **12) DÉCISION DE CRÉER UN COMITÉ CONSULTATIF CITOYEN :**

Comme nous nous y étions engagés et conformément à l'article L2143-2 du CGCT, le Conseil Municipal propose de créer un comité consultatif citoyen compétent sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune et qui serait opérationnel à la rentrée. Ce comité comprend des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des citoyens et représentants des associations locales. Les différentes catégories d'habitants pourront ainsi participer aux préparations des décisions du Conseil Municipal et aux instructions des projets Communaux.

Le maire fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ce comité est présidé par le maire qui désigne un ou plusieurs Vice-présidents issus de la société civile.

Le comité peut être consulté par le maire ou s'autosaisir sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Un projet de règlement sera proposé. Il sera adopté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour initier toute démarche visant à constituer ce Comité.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



**13) DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS :**

Il sera procédé à la désignation d'un délégué CNAS.  
Madame Geneviève MALET se porte candidate.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1) Informations école :**

Monsieur le Maire donne les informations reçues de Madame la Directrice de l'école sur la fin d'année et la préparation de la rentrée de septembre.

Il résume le conseil d'école tenu le 29 juin dernier.

Il propose un cadeau aux enfants du CM2 qui quittent l'école communale.

Il est prévu 59 élèves pour la rentrée de septembre 2020.

A ce jour, on pointe un manque de précision pour organiser l'ALAE (pré-inscription des enfants par les parents) et l'imprécision des consignes d'Etat.

**2) Informations Communauté de Communes du Pays de Tarascon :**

Le nouveau Conseil Communautaire sera installé le 7 juillet prochain avec vote du Président et des Vice-Présidents.

**3) Défibrillateurs :**

Deux en fonction

Monsieur Jean-Luc Pialat se propose pour assurer le suivi de ces appareils et rappelle les principes de mise à disposition.

La séance du conseil municipal est close à 00h35.

Le secrétaire de séance

